

Approfondissements et ouvertures

«Laissant à d'autres, spécialistes en la matière, le soin de dire, commenter, juger, etc., nous essayons de raconter dans un livre en composition dont nous donnons ici quelques extraits, comment, dans le contexte précis d'une classe primaire, coopérative, institutionnelle (en l'occurrence un cours élémentaire «normal» de banlieue), comment donc, péniblement, des enfants accèdent à la parole, à la loi, au pouvoir collectif.»

C.P./F.O.

Module «genèse de la coopérative» :

«QUI C'EST LE CONSEIL ?»

Une question que nous posons aussi



Dans le cadre du module «genèse de la coopérative», ainsi que nous l'avons inauguré avec «Marcher seuls» (cf. *Educateur* n° 9 du 20 février 1978), nous publierons des extraits d'un ouvrage à paraître : **Qui c'est le conseil ?** que les auteurs Catherine POCHE et Fernand OURY, élaborent à partir du journal de bord rendant compte de tous les conseils de classe d'une année de démarrage de classe coopérative : tranches de vie commune, un vécu (imaginaire) qu'ils essaient de traduire, de symboliser, pour tenter de rendre compte de la réalité, de «ce qui se passe et qui fait évoluer enfants et adulte». Ils abordent ainsi des points divers de cette genèse de la coopérative : comment ça se construit, comment naissent des institutions qui donnent à tous parole et pouvoir.

Certains passages seront des comptes rendus de discussion, d'autres une analyse de compte rendu de conseil, d'autres encore des réflexions à haute voix et le stylo à la main.

Tous abordent des points importants (1) :

- Elaboration de la loi ; premières décisions.
- Pouvoir et pouvoirs.
- Première présidence d'un enfant de 8 ans.
- Statuts et rôles. Etc.

Nous espérons que ces articles, avec les autres publications du module, permettront d'avancer et d'échanger entre gens concernés qui veulent changer, ici et maintenant, le milieu nocif qu'est bizarrement une classe «normale» dans l'école de 1978.

R. LAFFITTE

(1) Les auteurs précisent que l'ouvrage est en préparation. Ces pages ne sont donc pas forcément définitives. Leur mise au point se fait coopérativement, grâce aux rédactions de ceux qui les lisent. Vous pouvez envoyer les vôtres au responsable de la rédaction qui transmettra.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas :

Catherine POCHE est institutrice à Bondy (93) depuis 1967. L'école fourmilière, les hachélémisés, enfants et parents, elle connaît. Les «il faudrait», les «on peut pas» : le discours instituteur, elle connaît aussi.—Elle a lu FREINET, VASQUEZ-OURY : les techniques qui donnent la parole ; l'organisation coopératrice ; la trinité Liberté-Pouvoir-Responsabilité ; le Conseil «clé de voûte des institutions».

Au lieu de démissionner, elle se lance. Elle commence par ce qui l'intéresse : la clé de voûte ! et note ce qui se dit la première année au Conseil. La question de Nathalie : «Qui c'est le conseil ?» devient le titre d'un ouvrage à paraître.

Fernand OURY, depuis sa rencontre avec FREINET en 1949, organise des classes coopératives en milieu urbain.

Avec Aïda VASQUEZ il publie chez Maspero *Vers une pédagogie institutionnelle** (1967), puis *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle** (1971). Prix de l'Association des Journalistes Universitaires et Prix J. Zay. Autre chose est possible, maintenant, autre chose que ce qui semble à tous «normal».

Avec Jacques PAIN, toujours chez Maspero, *Chronique de l'Ecole Caserne* (1972).

* **Pédagogie institutionnelle :** Signalant l'intérêt d'une étude scientifique du milieu institué dans les classes coopératives Freinet, le docteur J. OURY, médecin psychiatre (psychothérapie institutionnelle) propose en 58, le terme de «pédagogie institutionnelle», qui souligne le parallélisme des problèmes éducatifs et thérapeutiques. F. OURY, avec d'autres, travaille depuis à l'analyse de ce qui se passe dans une classe coopérative radicalement transformée par les techniques Freinet, et l'institutionnalisation permanente. L'analyse fine du présent, révélant les possibilités et les obstacles réels, doit précéder et conditionner les projets, le futur. (Cette orientation fondamentale est aussi celle qu'a choisie le module «genèse de la coopérative».)



Premières décisions :

Loi et/ou règles de conduite

Catherine POCHET
Fernand OURY

De leur sort dépend celui de la classe coopérative, l'équilibre des enfants... et le mien. Croyez-vous utile de nous attarder ici à examiner le :

a) Processus habituel d'élaboration de la loi coopérative, à partir d'un exemple simple :

«Je ne me moque pas». A l'origine, une gêne, une souffrance.

Il est rare que le cancre, sous les huées des bons élèves dessine le visage du bonheur. L'oiseau que l'on a bariolé sera tué par ses congénères demeurés normaux. Peut-être est-ce une loi naturelle, peut-être les groupes tendent-ils vers l'homogénéisation et l'égalisation ? La réduction des différences par la destruction des différents et l'extermination des anormaux ?

N'ayant jamais eu l'occasion d'observer des groupes d'enfants sauvages, je ne me hasarde pas à répondre. J'ai simplement remarqué que les écoliers n'étaient pas «naturellement» tendres pour ceux qui échouent, ne sont pas ou ne font pas comme il faut. Certes l'école n'est pas raciste mais l'originalité n'y est guère prise, il vaut mieux être «bon» ou fort et conforme à l'idéal du groupe. La pression du groupe, moyen de normalisation... Il suffit de laisser faire, les faibles, les anormaux vont souffrir ; de ne pas souffrir à leur place, de ne pas intervenir pour escamoter le problème : ceux qui souffrent vont parler s'il existe un lieu pour ce faire. Donc, ils se moquent. Je me contente de limiter les dégâts et de favoriser toute parole. Ils parlent, se disent entre eux, s'inter-disent et doucement la souffrance de quelques-uns va devenir problème pour tous. Si je ne fais rien pour arranger les choses, si je n'entends pas les plaintes :

— *M'dame, il fait que se moquer.*

— *Tu le diras au conseil.*

Frustrations, conflits, culpabilités, confusion et, pour tous, gêne, déplaisir et désir d'en sortir, de trouver ensemble une solution.

A condition, bien sûr, qu'un lieu existe où la souffrance et le désir puissent s'exprimer, passer par la parole et devenir... **une demande** d'ordinaire assez informe, revendication agressive ou prière adressée à quelque divinité imaginaire. Les phrases d'ordinaire commencent par «Madame» car même si le lieu existe dans le temps et l'espace, le conseil n'existe pas encore en tant que lieu d'accueil des demandes et d'élaboration de décisions. C'est la non-réponse qui va faire naître l'institution conseil. «Madame» entend mais ne répond pas, elle reformule en s'adressant à tous : «*X se plaint des moqueries de Y*» (sous-entendu : que proposez-vous ?). Nouvelles frustrations car tous sont interpellés et ne savent que répondre.

A présent des idées...

Ce n'est pas le moment de se montrer difficile. On propose d'ordinaire des interdits assortis de sanctions : les méthodes qui ont fait leurs preuves. Mais on parle, on discute, on trie, on élimine et bien sûr cela ne se fait pas tout seul (et bien sûr aussi, en ce début, ton aide n'est pas pure de désir personnel). Il est important d'arriver à quelque chose : le conseil ne commencera à exister que s'il produit des décisions.

... puis une proposition...

Une idée est retenue qu'il s'agit de formuler, de condenser en une formule, une formule magique ou presque : les mots commencent à compter. Travail coopératif auquel tu participes. Nous arrivons à «je ne me moque pas» qui s'inscrit sur le tableau «Décisions communes»... qui s'inscrit au crayon car il reste à notre formule à subir l'épreuve de la réalité. On joue le jeu : chacun s'efforce de ne pas se moquer. Période d'essai avec d'inévitables ratés. Il ne peut être ici question de sanctions : on essaie.

Il peut arriver que la décision prise se révèle à l'usage parfaitement irréaliste. Dans le cas présent, on ne se moque plus guère : ça fonctionne, donc c'est possible et, à un prochain conseil, avec l'accord renouvelé de tous...

... «je ne me moque pas» devient une loi

Une loi calligraphiée, affichée, à défaut d'être gravée dans la pierre. Notre loi, loi pour eux, loi pour moi, point de lumière, repère et recours lors des futures tempêtes. Porter atteinte à cette loi serait de l'ordre du sacrilège. Il se passe ici quelque chose. La décision entre dans le domaine du sacré, on parlerait de tabou si cette loi n'était pas révisable. Mais n'exagérons pas : enfreindre un tabou c'est la mort ! Qu'en est-il de tout cela dans la quotidienneté de la classe ?

Enfreindre la loi, la nier, c'est détruire la défense. Détruire à la fois l'interdit qu'elle proclame et la protection qu'elle assure. L'enfant (ou l'adulte) sacrilège se trouve brusquement sans recours devant un groupe garant de cette loi. Situation fort désagréable : «*Tu te moques de X, tu nies la loi commune. Tu veux nous imposer ton bon plaisir ? A ton aise ! Nous avons le droit et même le devoir de nous moquer de toi...*» L'adulte sadique pourrait trouver là sa jouissance. Et le groupe d'enfants donc !

Ne vous paraît-il pas souhaitable que le drame se joue sur un registre symbolique sous le contrôle et la responsabilité du maître ? Une «mise en boîte», une critique ironique du **comportement** (jamais de la personne et encore moins du nom du père !) suffisent d'ordinaire à faire sentir au «hors-la-loi» l'inconfort et le danger de sa position.

Il peut y rester, protégé par d'autres institutions (la crèche, la punaise rouge, cf. C.C.P.I.) (1).

Hors du groupe, il peut réfléchir à son aise et demander à «rentrer dans la classe» sans en être physiquement sorti. L'exemple choisi était simple et dramatique. Il n'était pas besoin de prévoir des sanctions.

b) «Je travaille sans faire de bruit» : décision commune ou : du bon usage de l'utopie.

Les réalistes Philippe et Nicolas l'ont tout de suite vu : décision nécessaire et pourtant impossible. «*Ça ne va pas durer longtemps.*» En effet, à 25, adultes ou enfants, on ne travaille pas sans bruit dans une même pièce. Et cela est bien ennuyeux car si la loi expression de la volonté commune se révèle inapplicable, que va-t-il en rester ? La décision devient dérision. Là où les «*Tais-toi !*» et les «*Restez tranquilles !*» familiaux et scolaires ont (heureusement) échoué, une décision fut-elle commune, affichée, répétée et gravée dans la pierre ne fera pas miracle. La parole ne vient pas à bout des conditionnements. A la moindre fatigue, à la moindre régression «ils» vont faire du bruit : que restera-t-il de la loi, du conseil, de la classe coopérative ?

Il convient d'abord, selon nous, de dédramatiser. «*Se moquer de l'autre*», le détruire en tant que sujet est autrement grave que «*faire du bruit*».

Dans le premier cas, nous parlions de loi et même de tabou à ne pas enfreindre. Faire du bruit n'est pas un crime et il ne s'agit plus vraiment de loi mais simplement de règle de conduite. Il est inutile de répéter avec Sylvie C, que la décision majoritaire doit être respectée si elle ne peut pas l'être. Il n'est pas indispensable de jouer les Saint-Just avec Aziz et de prévoir des punitions exemplaires. Simplement, puisque l'infraction, la transgression de la règle sont inévitables, il suffit peut-être d'accepter la chose et de prévoir un système de contraventions qui freinera le plus possible les contrevenants. C'est souvent la peur du maître, soucieux lui aussi de ne pas se faire remarquer, qui dramatise ce problème du bruit dans la classe, faisant des «contrevenants» des «délinquants». Prévoir donc tous ensemble la transgression. La règle demeure, mais comme un but à atteindre, un idéal, un désir majoritaire. Parfois (comment et pourquoi ?) on travaillera en silence. Ce sera une victoire pour tous. Que peut-on espérer d'autre ?

Ainsi tout ce travail, toute cette stratégie, cette patience et cette ténacité pour arriver à ce si maigre résultat : parfois on travaillera en silence.

N'est-il pas plus simple, plus satisfaisant, plus tentant de décider : «*Vous travaillerez en silence*» ? Il est en effet très simple de rêver la pédagogie. On peut aussi rêver de routes droites et libres d'obstacles. A condition bien sûr d'éviter les chemins de terre et les autoroutes encombrées.

(1) C.C.P.I. : *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle.*